



**CODE DE CONDUITE**

**AS GATINEAU**

## TABLE DE MATIÈRES

<b>1. LE PRINCIPE DE L'ESPRIT SPORTIF.....</b>	<b>2</b>
<b>2. CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS.....</b>	<b>3</b>
<b>3. CODE DE CONDUITE DE L'ENTRAÎNEUR.....</b>	<b>4</b>
<b>4. OBLIGATION DE L'ATHLÈTE.....</b>	<b>5</b>
<b>5. LES ENTRAÎNEMENTS.....</b>	<b>6</b>
<b>6. LA PRÉPARATION D'AVANT-MATCH ET LES TOURNOIS.....</b>	<b>7</b>
<b>7. LE COMPORTEMENT ET L'ATTITUDE DE L'ATHLÈTE.....</b>	<b>8</b>
<b>8. OBLIGATION DU PARENT PARENT OU TUTEUR.....</b>	<b>9</b>
<b>9. SANCTIONS.....</b>	<b>10</b>
<b>10. PLAINTES.....</b>	<b>11</b>
<b>11. FORMULAIRES.....</b>	<b>12</b>

## **1. LE PRINCIPE DE L'ESPRIT SPORTIF**

L'esprit sportif est le fondement de toutes les activités du Club AS Gatineau. Il repose sur :

- Le respect des adversaires, des coéquipiers, des entraîneurs et des arbitres.
- La valorisation de l'effort, de la discipline et de l'intégrité.
- L'acceptation de la victoire et de la défaite avec dignité.
- La promotion de la camaraderie et du plaisir de jouer.

Tout membre du club doit s'engager à faire preuve d'un comportement positif, à encourager ses coéquipiers et à contribuer à un climat respectueux et sécuritaire.

## **2. CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS**

Les administrateurs et dirigeants du club doivent :

- Agir avec intégrité, transparence et loyauté.
- Prendre des décisions dans l'intérêt collectif des athlètes et du club.
- Respecter la confidentialité des informations sensibles.
- Maintenir un comportement exemplaire sur le terrain et lors des événements du club.
- Favoriser un environnement inclusif et sécuritaire pour tous.
- Se conformer aux règlements de Soccer Québec et aux politiques internes du club.

### **3. CODE DE CONDUITE DE L'ENTRAÎNEUR**

L'entraîneur ou l'éducateur s'engage à :

- Donner l'exemple par son comportement, sa ponctualité et son engagement.
- Placer le développement des athlètes avant la victoire.
- Encourager la participation et l'effort de chaque athlète, indépendamment de son niveau.
- Communiquer avec respect et équité avec les athlètes, les parents et les collègues.
- Créer un environnement d'apprentissage positif et sécuritaire.
- Respecter les règles et décisions des arbitres et des instances officielles.

## **4. OBLIGATION DE L'ATHLÈTE**

Chaque athlète doit :

- Respecter les entraîneurs, coéquipiers, adversaires et arbitres.
- Assister aux entraînements et aux matchs de façon régulière et ponctuelle.
- Être bien préparé et équipé pour chaque activité.
- S'engager à donner le meilleur de lui-même tout en respectant l'esprit sportif.
- Respecter le code de conduite des athlètes.
- Adopter un comportement exemplaire sur le terrain, en vestiaire et sur les réseaux sociaux.

## **5. LES ENTRAÎNEMENTS**

- Les athlètes doivent arriver à l'heure et prêts à participer.
- L'entraînement doit être suivi avec sérieux et motivation.
- Tout comportement perturbateur ou dangereux est interdit.
- L'utilisation de téléphones ou autres distractions pendant l'entraînement est proscrite sauf autorisation.

## **6. LA PRÉPARATION D'AVANT-MATCH ET LES TOURNOIS**

- Les athlètes doivent respecter les consignes d'échauffement et d'équipement.
- Le respect des horaires, de la discipline et de la récupération est obligatoire.
- Tout retard ou absence doit être justifié à l'avance.
- Les comportements antisportifs, insultes ou provocations envers adversaires ou arbitres sont strictement interdits.

## **7. LE COMPORTEMENT ET L'ATTITUDE DE L'ATHLÈTE**

Faire preuve de fair-play en toutes circonstances.

- Encourager et soutenir les coéquipiers.
- Accepter les décisions des entraîneurs et des arbitres sans contestation publique.
- S'abstenir de toute forme de violence, intimidation ou langage inapproprié.
- Représenter le Club AS Gatineau avec fierté, respect et discipline.

## **8. OBLIGATION DU PARENT PARENT OU TUTEUR**

- Encourager positivement, sans exercer de pression excessive sur l'enfant.
- Respecter les décisions des entraîneurs et arbitres.

- Ne pas intervenir sur le terrain pendant les matchs et entraînements.
- Utiliser un langage approprié et soutenir le fair-play.
- Signaler toute préoccupation via les canaux officiels du club et non par les réseaux sociaux.

## **9. SANCTIONS**

Tout manquement à ce code peut entraîner :

- Avertissement verbal ou écrit.

- Suspension temporaire des activités.
- Renvoi du programme ou du club selon la gravité du comportement.

Les décisions disciplinaires seront prises par la direction du club après analyse équitable des faits.

## **10. PLAINTES**

- Les plaintes doivent être soumises par écrit au Directeur Sportif ou au Comité disciplinaire.
- Chaque plainte sera étudiée de manière confidentielle et impartiale.

- Le plaignant et le concerné seront informés des résultats de l'enquête et des mesures prises.

## **11. FORMULAIRES**

Le club fournit des formulaires pour :

- Signatures d'engagement des athlètes, entraîneurs et parents.

- Déclaration de plainte ou incident disciplinaire.
- Autorisation pour tournois, permis de voyage et autres activités.

Ces formulaires sont disponibles auprès du **secrétariat du club** ou sur le **site officiel**.